

**République Française**  
**Mairie de SAINTE-COLOMBE**  
**(Rhône)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 MAI 2025 à 20 H 30**

**Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, à vingt heures trente**, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 15 Mai 2025.  
Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

**Présents (Douze) :** M. Marc DELEIGUE, M. Guy VACHON, Mme Marine MATA, M. Pascal DANCETTE, Mme Corinne CHABORD, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Marie DUPLAY, Mme Sandrine TAVERNIER

**Absents(tes) au moment du vote (Sept dont quatre pouvoirs) :**

M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX (pouvoir donné à M. David LESUR)  
M. Yves DELORME (pouvoir donné à M. Marc DELEIGUE)  
Mme Lucie DANCETTE (pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)  
Mme Nadine EUKSUZIAN (pouvoir donné à Mme Catherine JEANTROUX)  
Mme Marion CHOFFEL  
Mme Martine BEGUE  
M. Régis BABOIS

**Secrétaire de séance :** M. Pascal DANCETTE

**Délibération n° 2025.021 : Budget Supplémentaire 2025 – Budget principal**

Madame Marine MATA Adjointe aux Finances et aux Ressources Humaines informe les membres de l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder à une délibération modificative dénommée « *Budget Supplémentaire* » afin de reprendre les résultats de l'année 2024 ainsi que les restes-à-réaliser, soit :

Recettes d'investissement : 1068	320 243,08 €
Résultat de fonctionnement reporté (recette) : 002	541 858,33 €
Résultat d'investissement reporté (dépense) : 001	144 570,33 €
Restes-à-réaliser dépenses	556 276,80€
Restes-à-réaliser recettes	380 604,05 €

Des ajustements sont pris en compte sur d'autres lignes suivant les dernières informations dont dispose la commune, et tenant compte notamment de la participation de Sainte-Colombe à la rénovation de l'avenue Raoul Nivaggioli (40 000 €) ainsi que pour l'exercice de la compétence PLU de Vienne Condrieu Agglomération (40 000 €). 80 000 € sont également prévus en cas de rachat de fonds de commerce et 15 000 € pour les cautions. Il est tenu également compte des travaux à effectuer sur le logement sis 31, rue des Missionnaires suite à un dégât des eaux (12 000 €), l'aménagement des abords de la Verrière des Cordeliers (140 000 €), ainsi que l'augmentation du budget pour le cimetière (7500 €).

Le Présent Budget Supplémentaire s'équilibre en Recettes et en Dépenses comme suit :

- Fonctionnement : 539 352,33 €
- Investissement : 1 244 849,46 €

Il convient donc de se prononcer sur le budget supplémentaire annexé à la présente délibération.

**Vu** l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les modifications pouvant être apportées au Budget,

Envoyé en préfecture le 23/05/2025  
Reçu en préfecture le 23/05/2025  
Publié le  
ID : 069-216901892-20250522-2025\_00021-DE

**Vu** les inscriptions budgétaires du Budget Primitif 2025 du Budget principal de la commune,

**Considérant** qu'il est nécessaire de répondre à des besoins particuliers et imprévisibles.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Budget Supplémentaire 2025 ci-annexé, relatif au Budget principal de la commune de Sainte-Colombe

Pour extrait conforme,  
A Sainte-Colombe, le 22/05/2025

**Le Maire,**  
**Marc DELEIGUE**



Transmis en Préfecture le : 23/05/2025  
Affiché le : 23/05/2025